



## Pension alimentaire à un enfant majeur

Par **LOISEAU**, le **02/02/2010** à **08:14**

Bonjour,

Bonjour,

Je suis divorcée du père de mes deux enfants, une fille née en septembre 1987 et un garçon né en mars 1990. Mon fils de 20 ans, parti de la maison depuis septembre 2008, est hébergé dans un centre de formation de rugby et nourrit que le soir me dit il. Il est aussi à la faculté et reçoit une bourse puisqu'il n'a aucune ressource, mais je ne sais pas de quelque somme.

Il me demande de lui verser une pension chaque mois de 50 ou 100 euros à ma convenance. Il a quand même passé son permis et vient de s'acheter une voiture ce qui on le sait occasionne de nombreux frais : essence, réparations, et l'assurance de 80 euros par mois. Il a aussi un forfait de téléphone de 50 euros par mois, il me dit qu'il a sa mutuelle à payer, un petit loyer, mais je n'ai aucun justificatif.

La voiture et le forfait téléphone pour moi est facultatif, pour ma part je n'ai ni l'un ni l'autre, je n'ai pas les moyens.

Je souhaiterais savoir si je suis dans l'obligation de lui donner de l'argent, et sur quelles bases ?

Est-ce qu'on peut m'imposer de la somme à lui allouer ? Ai-je le choix ?

Son père aussi est il dans l'obligation de payer une pension, en sachant qu'il s'est toujours arrangé quand j'avais la charge de mes enfants pour ne pas payer la pension alimentaire, malgré de nombreuses procédures et condamnations par le tribunal qui n'ont eu aucun effet et les poursuites sont restées sans suite.

Est-ce qu'il va payer la même somme que moi ou est ce par rapport au salaire ?

Comme mon fils apparemment est dans le besoin immédiat, comment faire pour que la procédure soit rapide ?

Quelles sont les procédures, les démarches à effectuer ?

Jusqu'à quel âge dois-je lui payer une pension ?

Est-ce déductible des impôts ?

Est-ce possible de faire les choses officiellement mais sans passer devant un juge ?

Je vous remercie par avance de vos conseils,

Je vous prie de recevoir mes sincères salutations

Madame Christine LOISEAU  
chloiseau@cg93.fr